

INFORMATIONS INSCRIPTION

Coordonnées	<p>École communale Le Bourg 35550 SAINT-GANTON 02 99 70 10 98 ecole.0352844b@ac-rennes.fr http://ecole-stgantton.ac-rennes.fr</p>
Documents à fournir	<p><u>POUR TOUTE INSCRIPTION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscrire l'enfant à l'école sur RDV à l'école et à la mairie de Saint-Ganton (y compris pour les frères et sœurs d'enfants déjà inscrits) ✓ Fournir une copie du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant ✓ Fournir un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires (pour une première scolarisation) ✓ Fournir le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école (si l'enfant est déjà scolarisé)
Entrées et sorties de l'école	<p>L'accueil de tous les enfants se fait dans la classe le matin (entrée par le hall) et sur la cour le midi (entrée par le portail). Le midi, les parents des enfants viennent chercher leur enfant dans le couloir, près de la porte de la classe (entrée par le hall). Le soir, la sortie de tous les enfants se fait par le hall de l'école.</p>
Assurances	<p>L'assurance est obligatoire pour les sorties et voyages collectifs : « <u>responsabilité civile</u> » et « <u>individuelle accident</u> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Si vous êtes déjà assuré</i> « responsabilité civile » et « individuelle accident », merci de demander à votre assureur une attestation d'assurance concernant votre enfant, puis de nous la remettre. • <i>Si vous n'êtes pas assuré</i> : vous pouvez vous assurer auprès de votre assureur ou auprès de la MAE (document joint). Souvent l'assurance « Responsabilité civile » est comprise dans « l'assurance habitation ».
Horaires	<p>Lundi, mardi, jeudi, vendredi Matin : 8h50-11h50 Après-midi : 13h30-15h45 Mercredi 8h50-11h50 L'accueil commence 10 minutes avant le début de la classe.</p>
APC ET TAP	<p>Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h25 Activités Pédagogiques Complémentaires : sous la responsabilité des enseignants Temps d'Activités Périscolaires : sous la responsabilité de la mairie</p>
Cantine et garderie	<p>La gestion de la cantine et de la garderie est à la charge de la commune. Leur fonctionnement vous est expliqué dans un courrier de la mairie.</p>
Rentrée scolaire	<p>Les enfants reprennent l'école le jeudi 1^{er} septembre 2016. Il est important que tous les enfants soient présents le jour de la rentrée. Si toutefois votre enfant est absent, merci de justifier son absence dès 8h50.</p>

Toute l'équipe reste naturellement à votre disposition pour d'éventuelles questions.
N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant ou avec la directrice.